

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Chalezeule**

Publié le : 30/03/2026

**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

VOI.26.00.A01025

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
CHEMIN DES MARNIERES et RUE DE BELFORT

Le Maire de Chalezeule,

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu l'arrêté municipal DAG.20.00.A113 du 21 septembre 2020 qui donne délégation à M. Cédric VOIRIN

Vu la demande de l'entreprise BONNEFOY

Considérant que des travaux de remplacement du massif de feux de circulation rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 30/03/2026 au 31/03/2026 BRETELLE D'ACCES AU CHEMIN DES MARNIERES

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 30/03/2026 et jusqu'au 31/03/2026, la circulation des véhicules est interdite BRETELLE D'ACCES AU CHEMIN DES MARNIERES et ROUTE DE BELFORT sur la bretelle d'accès au CHEMIN DES MARNIERES.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 27 mars 2026

Chalezeule, le 27/03/2026

Pour la Maire,
Par délégation,

La Maire



Hervé GROULT.
Maire de Chalezeule

Cédric VOIRIN
Le Chef du Service
Exploitation du
Domaine Public